



DIRECTION DES ROUTES

Service des études routières  
et des grands travaux

Gilles BAUDIC  
Directeur adjoint  
Chargé de service

## CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné Gilles BAUDIC Directeur Adjoint des Routes au Conseil Général du Morbihan, certifie que le Bureau d'Etudes ALTHIS a réalisé en 2007-2008, sous l'autorité du Conseil Général du Morbihan (Direction des Routes) Maître d'Ouvrage, des études faune-flore-habitats dans le cadre de la réalisation des dossiers préalables à la Déclaration d'Utilité Publique de plusieurs projets d'infrastructures routières.

- **RD767 Déviation de Locminé** ( route à 2x2 voies longueur 12 kms)  
Diagnostic écologique et réalisation de dossier de demande de dérogation en vue de la sauvegarde et du déplacement éventuel de populations d'amphibiens, de lucanes cerf-volant et de grands capricornes  
Le dossier a été présenté le 12 février 2008 en Commission faune du CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) et a reçu un Avis favorable (Arrêté Préfectoral Morbihan du 28 mars 2008)
- **RD775 Elven-Questembert** (route à 2x2 voies longueur 12kms)  
Etude sur les zones humides, cours d'eau et faune associée
- **RD769 Lanester-Plouay** (mise à 2x2 voies, longueur 11kms en deux tronçons)  
Etude sur les zones humides, cours d'eau et la faune associée
- **RD767 Traversée du Camp de Meucon** (mise à 2x2 voies, longueur 4kms)  
Etude faune-flore-habitats

Les prestations comprenaient, sur les aires d'étude respectives:

- Inventaire des cours d'eau et zones humides
- Inventaire faune-flore-habitats, mise en évidence des corridors écologiques
- Etude des impacts du projet sur le milieu naturel
- Préconisations de mesures compensatoires et mesures de reconquête insistant sur la défragmentation des habitats, préconisations de suivi et contrôle sur plusieurs années
- Remise d'un dossier "diagnostic écologique", incluant un bilan état des lieux-impacts-mesures, une cartographie détaillée (avec géoréférencement sur SIG) et un détail estimatif chiffré
- Avis sur la nécessité éventuelle de réaliser un dossier de demande de dérogation (dit "dossier CNPN") dans le cas où des espèces ou habitats remarquables sont susceptibles d'être impactés
- Présentation à la DIREN Bretagne avec diaporama

Ces missions ont été réalisées dans les délais prévus et nous ont donné toute satisfaction, tant pour la qualité des travaux exécutés et des dossiers livrés que sur le plan de la méthodologie de travail et la capacité à présenter des propositions concrètes qui s'accordent à la fois avec les impératifs de protection des milieux naturels et les exigences techniques de réalisation d'un projet routier.

Fait pour servir et valoir ce que de droit  
à Vannes, le

14 JAN 2009

Gilles BAUDIC